



MAM - journée intempéries

Par Un_Pseudo

Bonjour,

Je me permets de poster sur ce forum car j'ai une question spécifique à laquelle j'ai du mal à trouver une réponse claire.

Mon fils est gardé en MAM (Maison d'assistants maternels) depuis un peu plus d'un an. Ce jour, en raison des conditions météo (il neige), la MAM est fermée. Dans ces cas là, les assistantes maternelles ont décrété que le salaire serait maintenu (cf. leur règlement intérieur : "La MAM sera fermée et s'alignera avec les arrêtés préfectoraux scolaires lorsqu'il y aura des épisodes neigeux ou autres intempéries. Le salaire de l'assistante maternelle référente sera maintenu. Seuls les indemnités journalières et les frais de repas seront décomptés").

Ma femme et moi sommes en désaccord avec ce principe. S'il neige et que je ne peux pas aller travailler, mon employeur me demandera de poser une journée (RTT, CP, sans solde, etc.).

Ont-elles le droit légalement de réclamer à ce que le salaire soit maintenu ? Est-ce légal ? Avons-nous le droit de refuser de maintenir le salaire pour cette journée ? Nous souhaiterions décompter cette journée comme un CP ou une journée sans solde, mais pas comme une journée travaillée.

Merci d'avance pour vos retours.

Par yapasdequoi

Bonjour,

En confiant votre enfant, vous avez accepté le règlement intérieur. S'il ne vous convient pas, préférez un autre mode de garde.